



CONDITIONS GÉNÉRALES

DE VENTE



Désignation
Astar_CGV

Rédacteur
David SORIA - dsoria@astar.org

Nature, Date et version
Conditions Générales de Vente 2024-01-05 v1.2

Classification: A* Public
Diffusion: Libre
Transmission: Libre
Stockage: Libre
Modification: Interdite

01

04 PRÉSENTATION D'ASTAR

- 04 Les valeurs d'Astar
- 05 Carte d'identité
- 05 Clients

06 CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

02

- 06 Clause n°1 : Objet et champ d'application
- 06 Clause n°2 : Prix
- 06 Clause n°3 : Rabais et ristournes
- 06 Clause n°4 : Escompte
- 06 Clause n°5 : Modalités de paiement
- 06 Clause n°6 : Retard de paiement
- 07 Clause n°7 : Clause résolutoire
- 07 Clause n°8 : Réserve de propriété
- 07 Clause n°9 : Confidentialité
- 07 Clause n°10 : Engagement de moyens
- 07 Clause n°11 : Assurance
- 08 Clause n°12 : Livraison
- 08 Clause n°13 : Force majeure
- 08 Clause n°14 : Tribunal compétent

PRÉSENTATION D'ASTAR

Astar est une société spécialisée, exerçant exclusivement dans le secteur de la Sécurité des Systèmes d'Information (cybersécurité), dans tous ses sous-domaines du service :

RÉPONSE À INCIDENT

AUDIT

CONSEIL

FORMATION

Astar a été reconnu **Expert Cyber** par l'AFNOR. Ce titre valorise les entreprises ayant démontré un niveau d'expertise technique et de transparence dans le domaine de la cybersécurité.



Nous promovons une approche de la sécurité *"by design"* en favorisant les fondations (minimisation, maintenabilité, processus, ...), plutôt que l'empilement d'outils qui complexifient et alourdissent le SI.

Notre ambition est que la sécurité informatique soit, un jour, pour les usagers, aussi simple que de mettre une serrure sur sa porte.

Les valeurs d'Astar

Nos engagements éthiques

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, qui pourrait orienter nos recommandations techniques ou le contenu de nos articles, Astar ne commercialise aucun produit de cybersécurité et n'accepte aucun sponsor.

Astar pratique des tarifs réduits pour les services publics, les associations d'intérêt général et les jeunes entreprises.

Nous essayons, autant que possible, de recourir à des prestataires labellisés **B Corporation**.

Astar s'engage socialement, auprès des plus jeunes, sur les problématiques de risques numériques (*"sextorsion"*, *"revenge porn"*, protection des données personnelles, ...) en animant des séances gratuites de sensibilisation dans divers établissements (lycée, MJC, ...).

Astar s'engage pour la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) de la nation en animant des séances gratuites d'initiation aux thématiques de cybersécurité, dans les pépinières de Start-Up.

Astar s'engage sur la thématique de l'empreinte environnementale. Nous n'imprimons rien. Nous privilégions les transports faiblement carbonés. Nous utilisons, autant que possible, du matériel hautement réparable. Nous éteignons nos services qui ne nécessitent pas une disponibilité continue.

Nos engagements professionnels

Les lignes directrices de l'approche revendiquée par Astar sont les suivantes :

► L'Utilité

Nous ne cherchons pas à paraître impressionnant avec un jargon cryptique. Nous ne cédon pas à la facilité des recettes toutes faites mais inapplicables à votre contexte. Nous voulons fournir un travail clair, exploitable et qui produira des effets. Nous personnalisons toutes nos missions.

► L'Expertise

Rester au niveau, face à l'évolution toujours plus rapide des technologies, nécessite un temps conséquent dédié à la veille et à l'expérimentation. Nos experts allouent en moyenne 40 jours par an à de l'exploration technique non facturée.

► Le soin

Toutes nos prestations se doivent de faire la fierté des ingénieurs qui les réalisent. Nous tenons à produire un résultat absolument impeccable et nous ne lésinons pas sur les efforts.

Carte d'identité

Nom	Astar
Forme sociale	Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Adresse (siège)	38 Boulevard de la Gare 31500 TOULOUSE
Capital	100 € (pour faire notre métier, il faut un PC et un accès Internet, c'est tout !)
Immatriculation	843 134 842 (R.C.S. TOULOUSE)
Création	2018-10-16
Président	David SORIA
Actionnariat	Français 100% (David SORIA)
code APE	6202A (Conseil en systèmes et logiciels informatiques)
site Web	https://www.astar.org
Contacts	contact@astar.org - 09 83 20 01 30

Clients

Astar intervient en France et à l'étranger, dans les entreprises de toute taille et dans tous les secteurs économiques. Nos clients incluent des sociétés du CAC 40 tout comme des Start-Up.

Nous avons une expérience très étendue dans l'audit des systèmes d'information de santé (à travers de nombreux hôpitaux audités et des Medtechp produisant des objets connectés pour la santé). Mais aussi dans les domaines bancaires, industriels et du transport.

Quelques clients ayant accepté d'être cités :



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Applicables à compter du 2023-07-03

Clause n° 1 : Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande.

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Astar et de son client dans le cadre de la vente des services détaillés dans le document : https://bonny.astar.org/Astar_Catalogue_Services.pdf

Toute acceptation du devis/bon de commande en ce compris la clause « Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente à l'adresse https://bonny.ast.ar/Astar_CGV.pdf et les accepter. » implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande, tels que visibles à l'adresse https://bonny.astar.org/Astar_Catalogue_Services.pdf. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

La société Astar s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société Astar serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue par :

- ▶ Virement bancaire aux coordonnées bancaires (IBAN) indiquées sur la Facture émise par Astar

Les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- ▶ Paiement à 30 jours suivant la date de facturation

Clause n° 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des services livrés à l'échéance, l'acheteur doit verser à la société Astar une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Voir Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 7 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Astar.

Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété

La société Astar conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société Astar se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Clause n° 9 : Confidentialité

La société Astar produit un document d'engagement unilatéral de protection de la confidentialité des données lors de chaque prestation.

Ce document protège les clients contre la divulgation des données auxquelles Astar pourrait accéder dans le cadre de la réalisation de ses prestations.

Les clients d'Astar peuvent obtenir l'effacement (avec ou sans restitution préalable) de toutes les données les concernant, récoltées lors des prestations d'Astar.

À défaut, les données sont conservées deux ans, puis archivées.

Clause n° 10 : Engagement de moyens

Les prestations de la société Astar, sauf mention contraire, se font sur la base d'un engagement de moyens.

Notamment, les prestations d'investigation numérique post-incident sont dépendantes des matériaux d'investigation et du temps alloué et ne sauraient garantir l'identification des auteurs, des moyens de compromission et des malversations effectuées.

Notamment, les prestations d'audit de vulnérabilités sont dépendantes du temps alloué et de l'évolution de l'état des connaissances du domaine et ne sauraient garantir l'exhaustivité des vulnérabilités identifiées.

Clause n° 11 : Assurance

La société Astar dispose d'une assurance Responsabilité Civile professionnelle, auprès d'un organisme d'assurance notoirement solvable, couvrant ses prestations pour des dommages jusqu'à 100 000€.

Clause n° 12 : Livraison

La livraison est effectuée :

- Par voie dématérialisée, via l'envoi d'un lien de téléchargement protégé par un mot de passe et d'un lien éphémère (qui expire après consultation) permettant de consulter le mot de passe

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

En cas de livraison incomplète ou manquante, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR adressé à la société.

Clause n° 13 : Force majeure

La responsabilité de la société Astar ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 14 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Toulouse.

Fait à Toulouse, le 2023-08-04

ASTAR S.A.S.U
38 boulevard de la Gare
31500 TOULOUSE
contact@astar.org
SIRET : 843 134 842 00015



contact@astar.org - 09 83 20 01 30
38 Boulevard de la Gare 31500 Toulouse